

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D010/2021

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 1^{er} mars 2021

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 21	Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne
----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Était absent : M. BOULAYE Guillaume.

Pouvoir(s) : Monsieur BOULAYE a donné pouvoir à Madame VAGNER.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Enfance Jeunesse - Approbation de la composition de la commission d'attribution des places en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Il est rappelé que par délibération D050/2020 du 8 septembre 2020, les membres du conseil d'administration ont approuvé la constitution de la commission d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant (E.A.J.E.) comme suit :

- Le Président du C.I.A.S. et/ou la Vice-Présidente
- L'administrateur élu, référent enfance jeunesse
- L'administrateur représentant la société civile, binôme du référent élu enfance jeunesse
- La coordinatrice petite enfance
- Les directeurs de structure
- 2 membres de la commission enfance jeunesse

Le conseil d'administration avait également acté qu'un appel à candidatures serait adressé aux membres de la commission enfance jeunesse, une fois cette dernière constituée, afin de désigner les deux membres de cette commission qui siégeront au sein de la commission d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant.

Aussi, un appel à candidatures a été adressé aux membres de la commission enfance jeunesse par courriel du 18 décembre 2020. Les membres intéressés pouvaient renvoyer le formulaire de candidature où le remettre directement lors de la commission du 12 janvier 2021, date limite de dépôt.

Mesdames HEURTAUX et LEBOUTET ont candidaté.

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur ces candidatures.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Acte la composition de la commission d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant comme suit :

- Le Président du C.I.A.S. et/ou la Vice-Présidente
- L'administrateur élu, référent enfance jeunesse
- L'administrateur représentant la société civile, binôme du référent élu enfance jeunesse
- La coordinatrice petite enfance
- Les directeurs de structure
- Membres de la commission enfance jeunesse : Mme Jocelyne HEURTAUX, Mme Catherine LEBOUTET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210309-21D010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021